

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 à 19H00



**N° 066/2022 – Convention de maîtrise d’ouvrage – révision coordonnée des PLU**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absents : **2** – Votants : **26**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 14 SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 8 SEPTEMBRE 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

### ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames :

FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), GARÇON Françoise (pouvoir donné à Samuel CORBAUX), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER)

### ETAIENT ABSENTES :

Mesdames :

JACQUET Aude, PERREAUT Valérie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alexis GRUET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

A l'automne 2021, les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Viriat et Saint-Denis-lès-Bourg ont souhaité réfléchir au lancement de la révision de leur PLU respectif en raison de la nécessité mettre à jour leur PLU ancienne génération, datant pour Saint-Denis-lès-Bourg de 2008, mais également en raison des dernières évolutions réglementaires et législatives dont la loi climat et résilience d'août 2021.

Ces quatre communes constitue l'aire urbaine de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, aire urbaine identifiée comme échelon territorial central dans l'armature territoriale du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Ainsi, partageant les mêmes grands enjeux d'aménagement, il est devenu évident de les penser au-delà de l'aire communale et de prendre en compte cette échelle territoriale élargie. C'est pourquoi, il a été fait le choix de révision chacun des quatre PLU de façon coordonnée en faisant appel à la même Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), bureau d'études qui accompagnera les communes dans la procédure de révision de leur PLU.

Pour ce faire, conformément aux règles de la commande publique, il convient de procéder, par convention (ci-jointe) à un groupement de commande, procédure permettant aux quatre communes de passer conjointement un marché de type accord cadre puis de lancer individuellement ou conjointement des prestations auprès de cet AMO par le biais de marchés subséquents et/ou à bons de commande.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20220914-066-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022

Publication : 21/09/2022

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : 21 / 09 / 2022

Délibération n°066-2022 du 14 septembre 2022 (suite)

La ville de Bourg-en-Bresse est la coordinatrice du groupement et assure cette mission à titre gratuit.

Ainsi, il convient de signer une convention de groupement de commande pour le recrutement d'une AMO dans le cadre de la révision des PLU à l'échelle de l'aire urbaine.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande pour le recrutement d'une AMO dans le cadre de la révision des PLU à l'échelle de l'aire urbaine,  
**DONNE** au pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération ainsi que pour signer tout document relatif à ce projet.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**

